ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 16148

Texte de la question

Mme Hélène Geoffroy appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir de la profession d'orthophoniste et plus particulièrement sur la formation initiale des orthophonistes. En effet, en décembre 2009, le précédent gouvernement avait lancé un programme d'intégration des professions paramédicales dans le processus licence master doctorat (LMD). À ce titre, l'ensemble de la profession d'orthophoniste s'est investi pleinement dans l'intégration de leur diplôme afin de définir le contenu pédagogique d'une formation en adéquation avec le modèle universitaire LMD. En mars 2011, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait proposé de reconnaître la formation des orthophonistes au grade de master. Malgré ces avancées, l'ancien ministre de la santé, n'était pas parvenu à un accord avec la profession afin de reconnaître le grade de master comme niveau d'autorisation d'exercice pour la pratique de l'orthophonie. Aujourd'hui, après les assurances obtenues du candidat à l'élection présidentielle, les professionnels de l'orthophonie entendent travailler sur les deux référentiels « formation » qui définissent les activités et les compétences nécessaires à l'exercice de la profession et souhaitent obtenir une réponse du Gouvernement afin d'être prêts pour la rentrée universitaire 2013. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour la reconnaissance du master 2 pour tous les orthophonistes.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont engagées à poursuivre la réingénierie des diplômes paramédicaux et leur universitarisation débutée en 2008. Outre la mise en oeuvre des accords de Bologne et l'attribution d'un grade universitaire, qui constitue pour les professions paramédicales un enjeu de reconnaissance, le processus de réingénierie est, pour les professions paramédicales dans leur ensemble, l'opportunité de voir reconnaître pleinement leurs compétences dans la prise en charge des patients. Les professionnels conduisent un travail depuis plusieurs années autour d'un référentiel d'activités et de compétences renouvelé et enrichi en accord avec l'évolution de l'exercice du métier d'orthophoniste, intervenant du parcours de soins et de la prévention à tous les âges de la vie. Les prises en charge en orthophonie sont devenues complexes et exigent de la part des orthophonistes des compétences plus approfondies, diversifiées et notamment en matière de recherche. Ainsi la durée actuelle de quatre ans pour le certificat de capacité en orthophonie est devenue insuffisante. Le Gouvernement a donc décidé de porter cette formation à cinq ans et de la reconnaitre au grade de master. C'est dans ce cadre que les professionnels sont invités à finaliser leurs travaux sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des affaires sociales et de la santé, dans l'objectif d'une rentrée sur la base d'un programme de formation réingénié en septembre 2013. Ces travaux devront également permettre d'harmoniser les modalités de formation tant théoriques que pratiques dans l'ensemble des écoles universitaires préparant au certificat de capacité.

Données clés

Auteur : Mme Hélène Geoffroy

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE16148

Circonscription : Rhône (7e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16148
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 682
Réponse publiée au JO le : 26 février 2013, page 2157